

S



R

MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL
JUNTO DA UNESCO

1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

CONSEIL EXECUTIF - 104e SESSION

SESSION PLENIERE - Points 6.2. et 6.4. :

" Organisation des travaux de la vingtième session de la Conférence Générale".

Fundação Cuidar o Futuro
Intervention de Mme. Maria de Lourdes Pintasilgo

Paris, le 2 Juin 1978.





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL
JUNTO DA UNESCO
1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

Monsieur le Président,

La discussion est déjà très avancée mais je vous remercie de me donner la parole. Si je l'ai demandée c'est parce qu'on touche à un point clé. Je suis entièrement d'accord avec les questions soulevées par l'Ambassadeur Carducci et par les difficultés que Madame Krassowska vient de mentionner. J'estime que cela correspond à une difficulté ressentie par tous les Etats membres. Je crois qu'une discussion élargie, approfondie au sein du Conseil est indispensable lors de sa prochaine session; je crois que d'ici-là nous sommes tenus par le règlement de la Conférence Générale selon lequel des résolutions relevant du programme de l'Organisation (des projets de résolution) doivent être indiquées par les Etats membres onze semaines avant le début de la séance.

J'essaie d'établir des liens dans cet édifice que nous avons maintenant (le C/5). Le Directeur Général a soulevé la question des résolutions de politique générale, je n'y touche pas - je me réfère seulement à la question des résolutions du programme. Nous avons dit lors du débat du C/5 que nous avions, dans la résolution générale de chaque chapitre du C/5, une espèce de cadre conceptuel. Il me semble qu'il serait important, (c'est un vœu, un souhait que j'emmets maintenant!) que le Directeur Général, quand il enverra aux Etats membres l'ordre du jour de la Conférence Générale, puisse indiquer que ce projet de résolution présenté par le Secrétariat (par le Directeur Général lui-même), est susceptible de toutes les nuances, élargissements, formulations différentes. Ça c'est un premier aspect.

.../...





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL
JUNTO DA UNESCO
1. VILLA DE SÉGUR - PARIS VII
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

Le deuxième aspect, c'est qu'à l'intérieur de chaque résolution générale de chaque chapitre du C/5, il y a des résolutions "spécialisées" concernant différents thèmes qui donnent alors lieu aux actions du programme. Là je crois qu'il y a toute possibilité, non seulement de s'en tenir à ces résolutions-là mais éventuellement de les éliminer parce qu'on a dit au moins au sein du Conseil (on a été plusieurs, assez nombreux à le souligner, à dire) qu'il y avait des émiettements et des chevauchements des actions du programme. Je crois que les Etats-membres sont tout à fait libres de travailler sur ces résolutions, que j'appelle spécialisées, dans chaque chapitre, et éventuellement d'en proposer d'autres. Je crois qu'il a été extrêmement important que le Directeur Général puisse indiquer ce nouveau cadre - qu'on accepte parce qu'on a accepté le Plan à Moyen Terme et que le C/5 découle du Plan à Moyen Terme - mais il doit maintenant s'ajuster avec l'article 78, du Manuel de la Conférence Générale, Je crois que cela est indispensable quitte à ce que nos Délégations (quand je dis "nos" je ne dis pas du Conseil Exécutif mais de la totalité des Etats membres), se trouvent démobilisées par rapport aux efforts qu'elles déploient dans le déroulement des travaux de la Conférence Générale. Je crois qu'à Nairobi nous avons eu sans doute l'esprit de Nairobi, mais en même temps on était à plusieurs reprises (ceux d'entre nous qui étaient plus liés "à la maison" disons), en train de ramasser le courage des experts venus des différents pays pour leur dire "oui, ce sera important sûrement". Et c'est parfois extrêmement déroutant que... Je me rappelle quelqu'un de la Pologne (qui est toujours à côté du Portugal), qui donne quelque chose de très important, et, bon, "on prend note" et ça se perd, dans cette immense marée qui n'est pas noire, mais qui est assez vague quand même, de con-





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL
JUNTO DA UNESCO

1, VILLA DE SÉCUR - PARIS VII
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

sidérations et de recommandations... Donc je prie le Directeur Général d'éclaircir les Etats membres sur la question de savoir quelles sont les limites, les difficultés et les ambiguïtés de la situation actuelle.

Merci, Monsieur le Président.

Fundação Cuidar o Futuro

